

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/06/17
Affichage le : 12/07/17
Transmission préfecture le : 12/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170630-lmc197651B-DE-1-1
Du : 12/07/17
Délibération exécutoire le : 12/07/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
APPROBATION DU DOSSIER DE PRISE EN CONSIDÉRATION MODIFICATIF ET
ORGANISATION DE LA CONCERTATION POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD 190
ENTRE CARRIÈRES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE
AVEC INSERTION D'UN TCSP EN PARTIE URBAINE

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Expropriation ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 103-2 ;

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines du 20 décembre 2007 approuvant le dossier de prise en considération de requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy,

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines du 23 novembre 2012 approuvant l'avenant au contrat particulier Région-Département 2007-2013,

Vu la décision de la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile de France du 9 juillet 2015 approuvant une subvention de 4,2 millions d'euros pour le projet de requalification de la RD 190 avec insertion d'un site propre pour les bus entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine,

Vu la Délibération du Conseil départemental des Yvelines du 18 décembre 2015 approuvant le Schéma de Déplacement des Yvelines,

Vu la délibération des conseils municipaux de Triel-sur-Seine du 28 juin 2017, de Carrières-sous-Poissy du 14 juin 2017 et de la Communauté Urbaine GPS&O du 29 juin 2017, donnant un avis favorable à la requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy et approuvant les modalités de la concertation ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental

Sa commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants entendue,

Sa commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le Dossier de Prise en Considération Modificatif de la requalification de la RD 190 entre Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy avec l'insertion d'un TCSP en zone urbaine.

Approuve le montant global de cette opération estimé à environ 16,8 M€ TTC pour la solution de base et 17,5 M€ TTC pour la solution variante, valeur 2017 (TVA 20 %), montants auxquels s'ajoutent les acquisitions foncières nécessaires au projet qui seront de 1,9 M€ en solution de base et 2,1 M€ en solution variante sous réserve de validation des services des Domaines.

Prend acte que le TCSP sur la RD 190 Carrières-sous-Poissy / Triel-sur-Seine – Phase 1 a fait l'objet d'une convention de financement tripartite en date du 30 septembre 2015 avec la Région Ile-de-France et la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine, à laquelle s'est substituée la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise accordant au Département des subventions d'un montant respectif de 4,2 M€ et 2,1 M€ sur la base d'un montant d'opération de 10,5 M€ HT concernant uniquement la partie avec TCSP (1 M€ pour les études, 1,7 M€ pour les acquisitions foncières et 7,8 M€ pour les travaux).

Décide l'organisation d'une concertation en application de l'article L 103-2 du code de l'Urbanisme dans les communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine.

Approuve les modalités de concertation suivantes :

- Exposition de panneaux d'information en mairies de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine pendant 4 semaines,
- mise à disposition du public, d'un cahier lui permettant de faire part de ses observations,
- information du public sur la date de cette exposition dans les bulletins municipaux des communes de Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine, dans deux journaux locaux et par voie d'affiches sur les panneaux administratifs desdites communes,
- mise en ligne sur le site internet du Département des éléments d'information de la concertation publique, ainsi que de ses dates.

Autorise la poursuite des études relatives à ce projet en vue de l'élaboration des dossiers d'enquêtes publiques réglementaires.

Dit que les études seront imputées au chapitre 20, article 2031 du budget départemental.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à procéder à l'amiable aux acquisitions foncières nécessaires à ce projet dans la limite de l'estimation indiquée ci-dessus et dans la limite de l'estimation du Service des Domaines, et à signer les actes correspondants.

Autorise M. le Président du Conseil départemental à signer toute convention non financière relative à cette opération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 30 juin 2017

APPROBATION DU DOSSIER DE PRISE EN CONSIDÉRATION MODIFICATIF ET ORGANISATION DE LA CONCERTATION POUR LA REQUALIFICATION DE LA RD 190 ENTRE CARRIÈRES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TCSP EN PARTIE URBAINE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Cécile Zammit-Popescu

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Philippe Brillault.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Josette Jean, Pierre Fond à Janick Géhin, Michel Laugier à Karl Olive, Olivier Lebrun à Catherine Arenou.